

OCTROI DU TITRE DE FEEE POLITIQUE

L'octroi du titre honorifique de fellow de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises (FEEE), la plus haute distinction que l'Institut peut décerner à un membre, est le résultat d'un rigoureux processus de mise en candidature et d'examen.

CRITÈRES D'OCTROI DU TITRE DE FELLOW

Le titre de FEEE peut être accordé à un membre qui :

1. Est membre en règle depuis au moins 10 ans, et
2. Qui a démontré des réalisations reconnues dans les domaines d'activité suivants :
 - a. Carrière professionnelle en tant qu'experts en évaluation d'entreprises, et
 - b. Services à la profession de l'évaluation d'entreprises, et
 - c. Contributions à des organismes professionnels, commerciaux, communautaires ou de bienfaisance.

Les auteurs des mises en candidature doivent mettre en évidence le leadership et le rendement remarquable du candidat dans les trois domaines d'activité susmentionnés :

1. Carrière professionnelle en tant qu'expert en évaluation d'entreprises, *par exemple* :
 - Réussite professionnelle et statut professionnel
 - Leadership exceptionnel et postes très visibles
 - Distinctions et prix obtenus
2. Services à la profession d'évaluation d'entreprises (au Canada et à l'étranger), *par exemple* :
 - A siégé au sein du conseil d'administration, de comités et de conseils consultatifs opérationnels de l'Institut des CBV

- Recherche, rédaction de publications ou autres activités externes qui ont fait progresser la profession d'évaluateur d'entreprises
 - Service bénévole ou contributions exceptionnels à l'Institut des CBV ou à la profession d'évaluation d'entreprises
3. Contributions (bénévoles ou autres) à des organismes professionnels, commerciaux, communautaires ou de bienfaisance, *par exemple* :
- Service et contribution exceptionnels à d'autres organismes professionnels, commerciaux, communautaires ou de bienfaisance ou à des organisations liées à l'industrie.
 - Fonctions de leadership dans la collectivité.

Les auteurs des propositions de candidature sont tenus de souligner le succès du candidat dans chacune des trois catégories susmentionnées. Cependant, l'Institut des CBV reconnaît que la profondeur et l'étendue des réalisations du candidat peuvent varier d'une catégorie à l'autre, ce qui reflète les cheminements de carrière et les domaines d'intérêt individuels. Bien que l'on s'attende à des réalisations étendues (c.-à-d. que l'on s'attend à ce que le candidat soit en mesure de démontrer ses réalisations dans chacun des trois domaines ci-dessus), leur répartition inégale ne constitue pas un inconvénient pour le candidat, à condition que l'incidence soit démontrée dans chaque domaine.

Le nombre de membres qui se voient décerner le titre de FEEE ne peut pas dépasser 5 % du nombre total des membres.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Logistique

En septembre de chaque année, l'Institut envoie un avis à tous les membres pour solliciter les mises en candidature pour le titre de fellow.

La mise en candidature doit être envoyée au moyen du formulaire de mise en candidature accessible sur le site Web de l'Institut.

Les mises en candidature sont envoyées au président du comité de sélection des FEEE et des membres à vie, à l'attention de la présidente-directrice générale de l'Institut des CBV, et doivent être reçues par le bureau de l'Institut au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année. Les soumissions qui arrivent en retard ne seront pas acceptées.

Auteurs des propositions de candidature

Deux auteurs de la proposition de candidature qui connaissent le candidat à titre professionnel et qui sont membres en règle de l'Institut des CBV doivent signer le formulaire de mise en candidature. Les auteurs de la proposition de candidature doivent fournir une lettre d'appui expliquant pourquoi ils ont présenté la candidature de cette personne et pourquoi ils estiment que le candidat satisfait aux critères de nomination au titre de fellow.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts perçu, les auteurs des propositions de candidature ne peuvent pas être employés par l'Institut des CBV ou siéger au comité de sélection des FEEE et des membres à vie.

Lettres d'appui

Au moins cinq lettres de recommandation doivent être incluses dans la trousse de mise en candidature à l'appui de la mise en candidature : une lettre de chacun des deux auteurs de la proposition de candidature (comme mentionné ci-dessus) et trois lettres de sources supplémentaires pouvant inclure des pairs ou des personnes à l'extérieur de la communauté des CBV (p. ex., avocats, dirigeants communautaires, propriétaires ou dirigeants d'entreprise, etc.).

Toutes les lettres doivent être soumises en format PDF, avec le formulaire de mise en candidature dûment rempli. Tout dossier de mise en candidature qui n'a pas les cinq lettres d'appui requises sera considéré comme incomplet et ne sera pas évalué par le comité de sélection des FEEE et des membres à vie.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection des fellows est dirigé par le comité de sélection des FEEE et des membres à vie.

Ce comité sélectionne, à la majorité simple, les candidats à recommander au conseil d'administration en vue de l'octroi du titre de fellow.

La recommandation du comité de sélection des FEEE et des membres à vie est présentée au conseil d'administration dans un rapport qui comprend la description du processus qu'il a suivi, ainsi qu'un sommaire des raisons pour lesquelles chaque candidat recommandé mérite cet honneur. Le rapport ne comprend pas le nom des candidats qui ne sont pas recommandés et exclut tous les formulaires de mise en candidature.

Après avoir examiné le rapport du comité de sélection des FEEE et des membres à vie, le conseil d'administration vote l'acceptation ou le refus de chaque candidat recommandé. Lorsqu'un membre du conseil d'administration est un candidat, qu'il a agi à titre d'auteur de proposition de

candidature pour un candidat, ou qu'il a fourni une lettre d'appui à un candidat, il doit divulguer officiellement son rôle dans la proposition de candidature et se récuser de toute discussion et de tout vote concernant le candidat.

Tous les auteurs de propositions en candidature sont informés de la décision du conseil d'administration.

Le lauréat du titre de FEEE recevra une inscription gratuite au Congrès dans la même année qu'il a reçu le titre.

Conseil d'administration
11 juin 2025